



## Nouvelles du Grand Conseil

Neuchâtel, 28 janvier 2021

### Retour sur la session des 26 et 27 janvier 2021 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 1<sup>er</sup> et 2 décembre](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

---

#### Assermentation

*Nos camarades Karin Capelli, Raphaël Di Giusto et Anne-Dominique Reinhard ont prêté serment en qualité de député·e-s suppléant·e-s à l'occasion de la session de janvier. Nous lui adressons nos félicitations.*

---

#### Covid 19 – situation extraordinaire 4 ([21.002 décret](#))

### Une pleine confiance reconduite dans un contexte encore préoccupant

*Le chef de groupe Jonathan Greillat a présenté la position du groupe.*

« Monsieur le Président,

Chères et chers collègues député·e-s,

Le décret qui est soumis à notre approbation, visant à constater une nouvelle fois la situation extraordinaire dans laquelle se trouve notre République et canton, est le quatrième de la sorte que nous adoptons en moins d'un an. L'évolution toujours préoccupante et imprévisible de la situation sanitaire nous impose, sans alternative raisonnable, la reconduction de cette mesure exceptionnelle, qui confère au Conseil d'État des pouvoirs étendus pour prendre toutes les mesures nécessaires à la protection de la population.

Même si nous regrettons devoir renouveler le constat de situation extraordinaire, bien conscients de sa gravité au regard du fonctionnement ordinaire de nos institutions démocratiques, nous accordons notre pleine confiance en notre gouvernement pour faire un usage proportionné et approprié des pouvoirs supplémentaires que nous lui confions une fois de plus, jusqu'au 23 février 2021.

À l'heure où la pandémie de COVID-19 laisse apparaître un découragement légitime de la population et des acteurs qui œuvrent au front pour préserver des vies et permettre à la société de continuer de fonctionner, il est plus que jamais nécessaire de faire preuve de solidarité et de résilience, pour faire face à la crise, et maintenir notre cohésion sociale jusqu'à



## Nouvelles du Grand Conseil

sa sortie que nous espérons prochaine, grâce aux perspectives offertes par une vaccination massive de la population.

Le Groupe socialiste tient encore à saluer et à remercier, avec notre plus grande reconnaissance, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du domaine de la santé en particulier et de nos collectivités publiques en général pour leur engagement exceptionnel et remarquable en faveur de la population neuchâteloise, et les nombreux sacrifices personnels qu'ils consentent pour accomplir leurs tâches ô combien indispensables.

Notre groupe soutiendra donc à l'unanimité le projet de décret. » •

*L'entrée en matière est acceptée par 91 voix contre 13.*

*Le projet de décret est adopté par 87 voix contre 14.*

---

### Interdiction de la vente de cigarettes électroniques aux mineurs ([20.138com](#))

#### Une disposition qui comble une lacune dans la prévention du tabagisme

*Le député Tristan Robert a présenté la position du groupe socialiste.*

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Aussi étonnant que cela puisse paraître, il n'existe actuellement aucune limite d'âge pour acheter une cigarette électronique dans notre pays. Et pourtant, les milieux de la prévention, comme Addiction Suisse et la Commission fédérale pour la prévention du tabagisme, souhaitent que l'achat de cigarette électronique soit interdit aux mineurs.

Même si elles sont a priori moins nocives pour la santé que les cigarettes traditionnelles, on manque évidemment encore de recul pour juger de ses effets à long-terme. Mais une chose que les études montrent de manière systématique, c'est l'existence de ce qu'on appelle « l'effet passerelle ». De quoi s'agit-il : les non-fumeurs qui consomment des cigarettes électroniques ont un risque beaucoup plus élevé de se mettre à fumer des cigarettes traditionnelles que celles et ceux qui n'en consomment pas.

Donc dit autrement : un usage régulier de cigarettes électroniques pousse davantage de personnes, et notamment de jeunes, vers la cigarette classique. Cet effet, donc cette augmentation des risques de se mettre à fumer des cigarettes traditionnelles, reste valable même lorsqu'on prend en compte les autres facteurs de risque. Les cigarettes électroniques seraient, chez les jeunes, responsable de l'initiation au tabagisme : elles constitueraient un



## Nouvelles du Grand Conseil

passage, une transition, qui conduirait à terme dans de nombreux cas à la cigarette traditionnelle.

Et dans les études qui ont été menées sur la question, cet « effet passerelle » apparaît d'une part toujours, mais aussi de manière très forte : les jeunes non-fumeurs consommant des cigarettes électroniques ont en moyenne quatre fois plus de risques de commencer à fumer que les non-fumeurs ne consommant pas ces produits. Quatre fois plus de risques. Quand on sait que la plupart des fumeurs ont commencé avant l'âge de 18 ans, interdire la cigarette électronique aux mineurs permet de supprimer un facteur de risque important, et du coup, à long-terme de contribuer à renforcer la prévention face au tabagisme.

En Suisse, en 2018, environ un tiers des jeunes de 15 ans avait déjà expérimenté une cigarette électronique – c'est une proportion plus grande que celle qui a déjà fumé des cigarettes traditionnelles. En termes de santé publique, c'est donc un enjeu extrêmement important, et agir sur ce levier nécessaire.

Comme cela a été rappelé par le rapporteur de la commission, la mesure proposée ici est aussi prévue dans le cadre de la révision de la Loi sur les produits du tabac au niveau fédéral. Mais d'autres aspects de la loi sont encore en discussion au Parlement, ce qui fait que le vote final n'a pas encore eu lieu. Du coup, l'entrée en vigueur risque de prendre encore du temps et donc de repousser l'échéance en tout cas jusqu'en 2022.

Anticiper ce projet au niveau cantonal a donc tout son sens, et permet d'implémenter plus tôt ces effets positifs en termes de prévention et de santé publique. Les cantons du Valais, de Fribourg ou encore de Bâle-Ville l'ont déjà fait ou sont en train de le faire. Le projet de loi qui nous est soumis permet de traiter le sujet de manière cohérente et globale, en prenant en compte aussi les produits de recharge et la remise à titre commercial.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe socialiste vous appelle à accepter le projet de loi de la commission. Je vous remercie. » •

*Le projet de loi est adopté par 103 voix contre 4.*

---

**Covid-19 : conséquences financières ([20.048ce](#) et [20.048com](#))**

### **Des crédits à l'image de l'ampleur de la crise traversée**

*La députée Florence Nater a présenté les arguments du groupe.*

« Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,



## Nouvelles du Grand Conseil

A l'instar des autres groupes politiques, c'est avec une grande attention que le groupe socialiste a examiné le rapport 20.048 relatif aux conséquences financières attendues de la crise Covid-19 pour l'exercice financier de l'année 2020.

En préambule, nous tenons à remercier le Conseil d'État, le service financier et les différents services de l'administration cantonale qui ont œuvré non seulement pour gérer la crise, mais aussi pour établir des prévisions et des projections aussi précises que possible dans un contexte aussi incertain que mouvant. Nos remerciements s'adressent également aux partenaires de l'État – et nous pensons en particulier à toutes les institutions qui ont pris soin et qui continuent de prendre soin des malades, des aînés, des personnes vivant avec un handicap ... – et qui ont également agi avec célérité, pour la majorité d'entre elles, pour établir et fournir les chiffrages et projections des coûts induits par cette crise sans précédent.

Comme cela est par ailleurs rappelé de façon très précise dans rapport de la commission, avec un récapitulatif chronologique des démarches financières liées à la crise, l'État a dû faire face à une succession de besoins et d'impacts qu'il s'est agi d'analyser et de traiter conformément à nos règles techniques et financières. A ce propos, nous pouvons saluer toutes les mesures techniques prises pour que les coûts de la crise sanitaire et de ses conséquences immédiates puissent être identifiés comme tels. De même que nous soulignons aussi les évaluations, qui restent bien sûr encore ouvertes, des heures consacrées par les services de l'État à la gestion de la crise.

Venons-en maintenant aux décrets.

Concernant le 1<sup>er</sup> décret soumis à notre approbation, à savoir celui portant approbation d'un crédit supplémentaire urgent de 1.7 millions de francs corrélé d'un crédit complémentaire et cela afin de couvrir les frais permettant de lutter contre la pandémie de Coronavirus de type COVID-19, le groupe socialiste n'a pas d'observations particulières à formuler. Il s'agit de dépenses directes de l'État liées à la gestion de la pandémie, des éléments qui ont par ailleurs été examinés par la Commission financière comme le prévoit la procédure. A cet égard, nous ne comprenons pas très bien l'amendement déposé par le groupe UDC mais nous y reviendrons dans le cadre du débat sur le décret.

Pour ce qui est du 2<sup>ème</sup> décret, portant octroi d'un crédit d'engagement se montant, après amendement du Conseil d'État, à 59.4 millions de francs destiné au subventionnement extraordinaire dans le cadre de la crise de la COVID-19 des entités partenaires de l'État au bénéfice d'un contrat de prestations, le groupe socialiste relève que l'ampleur du montant est à la mesure de l'ampleur de la crise qui impacte notre société dans son ensemble. Et notre groupe se réjouit, comme il l'avait déjà fait dans le cadre des débats budgétaires, que notre collectivité puisse être au- rendez-vous et répondre présent face à l'onde de choc des conséquences financières immédiates de cette pandémie.

Pour en venir plus précisément au détail de ce crédit d'engagement, le groupe socialiste tient à souligner la rigueur des processus mis en place par l'État, notamment au-travers d'un arbre décisionnel, pour bien définir le cadre des subventions supplémentaires pouvant être



## Nouvelles du Grand Conseil

sollicitées par les entités partenaires. Ces subventions potentiellement requises doivent clairement être dédiées à couvrir des coûts supplémentaires générés par la pandémie pour servir les prestations usuelles, et/ou couvrir les coûts liés aux volumes supplémentaires de prestations sollicitées et/ou encore pour faire face à la perte de recettes en lien avec la crise, ces différents critères pouvant être cumulatifs.

Il n'y a pas de doute sur le fait que le crédit d'engagement que nous sommes appelés à voter aujourd'hui servira bien à faire face aux conséquences de la crise Covid-19 et ne servira pas à d'autres fins. Il s'agit également de souligner que le crédit d'engagement ne signifie pas dépenses effectives et que les subventions extraordinaires versées le seront sur la base des comptes révisés des entités. Avec au surplus le contrôle du CCFI.

Dans les critères d'analyse et de reconnaissance reconnus par le Conseil d'État, le groupe socialiste exprime toutefois un regret, celui de voir une reconnaissance à hauteur de 90 % seulement des surcoûts à charge des institutions de santé. Si notre groupe peut entendre la vision incitative voulue par le Conseil d'État, nous relevons une certaine différence de traitement avec des institutions œuvrant dans d'autres domaines et qui ne sont pas soumises aux mêmes restrictions. Au surplus, le groupe socialiste relève que les institutions de soins se sont bien chargées de prendre en charge et de prendre soin du 100 % des malades et des aînés et pas seulement du 90 % d'entre eux !

Au-delà de ce regret, nous souhaitons encore évoquer quelques éléments relatifs aux montants en jeu dans ce crédit d'engagement. Nous n'allons pas commenter chaque rubrique, ceci étant fait de façon très précise dans le rapport du Conseil d'État, la note complémentaire et le rapport de la commission. Cela dit, quelques chiffres méritent tout de même d'être mentionnés tant ils révèlent l'ampleur du choc : plus de 45 millions de coûts nets supplémentaires pour les institutions de santé, 50 millions de recettes fiscales des personnes morales en moins par rapport au budget 2020, 16 millions nécessités par les coûts informatiques, 9 millions d'aide aux PME ou encore les environ 7 millions d'aide dans les transports.

Ces chiffres, tout comme le résultat envisagé de l'exercice 2020 avec un excédent de charges à hauteur de 140 millions de francs, donnent le vertige. Mais ce vertige ne dit rien encore sur le défi financier et sociétal que nous réserve l'après-crise Covid-19.

Et c'est sur ces mots que nous concluons en mentionnant que le groupe socialiste acceptera à l'unanimité les deux décrets qui nous sont soumis et vous invitent à en faire de même. » •

*Le projet de décret 1 est adopté par 110 voix sans opposition.*

*Le projet de décret 2 amendé est accepté par 107 voix contre 1.*



### Fiscalité ([20.135com](#))

## Un projet de loi pas convaincant par son contexte et ses modalités

*Le député Philippe Loup a défendu la position du groupe.*

« Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Le développement fondant ce projet de loi du PVS pose, selon le groupe socialiste, des constats qui rencontrent notre adhésion. En effet, la situation pandémique que nous vivons depuis bientôt un an a des conséquences financières, économiques et sociales considérables pour notre canton. La juste priorité étant mise sur la sécurité sanitaire de notre population, les effets collatéraux sont déjà immenses mais point encore chiffrés dans leur globalité.

La réforme fiscale votée en 2019 et entrée en vigueur en 2020 a effectivement des effets indéniables tant sur la fiscalité des personnes morales que des personnes physiques. Fort de ce constat, il apparaît évident que les conséquences ne seront pas négligeables pour les finances cantonales et communales. Cependant, nous estimons toujours que ces conséquences pour les finances de l'État ne seront pas forcément négatives car, si tel n'avait pas été le cas, jamais le groupe socialiste n'aurait soutenu ces réformes importantes.

Il est bien de rappeler que la contrepartie de la baisse du taux d'imposition des personnes morales est représentée par la contribution pour la formation professionnelle. Il est bon de rappeler que cette contribution, contrairement à l'impôt sur les bénéfices, est due quels que soient les résultats économiques de l'entité concernée. Toucher au premier, même temporairement, pourrait mettre en danger le second.

C'est pourquoi, le groupe socialiste ne votera pas l'entrée en matière sur ce projet de loi, mais aussi pour les raisons invoquées dans le rapport de la commission Fiscalité tels le dégat d'image pour le canton ou la légalité même de ce projet de loi quant à la rétroactivité qu'il contient.

Toutefois, pour le groupe socialiste, la législation fiscale actuelle n'est pas scellée dans le marbre. Au lendemain de cette crise, une fois la situation financière du canton globalement évaluée avec les pertes de recettes et les coûts engendrés, il conviendra de considérer les moyens nécessaires pour redonner des couleurs à ce canton. La fiscalité participera à cette réflexion et la contribution des plus aisés ne sera pas vue pour le groupe socialiste comme confiscatoire mais bien plus comme citoyenne et responsable. » •

*Le rapport est accepté par 78 voix contre 14.*



### Exploitation durable du sous-sol ([17.004ce](#) et [17.004com](#))

## Une révision bienvenue mais incomplète

*La députée Martine Docourt Ducommun a présenté les arguments du groupe.*

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

En 2013 commençait le combat du collectif « non aux forages d'hydrocarbures dans le Val-de-Travers » pour s'opposer à la réalisation d'un forage gazier dans la commune de Val-de-Travers. Cette mobilisation et les discussions qui en découlèrent ont permis de faire prendre conscience au Grand Conseil du danger qui existait avec la réalisation un tel ouvrage.

Ainsi notre Parlement de l'époque décida l'instauration d'un moratoire de dix ans sur tout forage d'hydrocarbures sur l'ensemble du territoire du canton de Neuchâtel. Dans le cadre des discussions, le groupe socialiste avait déposé, tout comme le groupe vert-libéral, une motion qui demandait de réviser la loi sur les mines et carrières. Une révision plus que nécessaire pour faire face aux défis environnementaux, tout comme à une gestion durable des ressources naturelles. En parallèle, le député Marc-André Nardin déposa un projet de loi qui allait également dans le sens d'une telle révision.

Le message était ainsi clair ! Nous attendions une réponse tout autant claire de la part du Conseil d'État. Bien que les objets déposés et acceptés par le Grand Conseil montraient l'importance d'une utilisation gérée et durable du sous-sol, le Conseil d'État présenta une révision partielle de la loi sur les mines et carrières, une révision qui, pour le groupe socialiste, était insuffisante voire lacunaire, une révision qui ne répondait pas aux préoccupations du groupe socialiste et surtout aux préoccupations actuelles.

Il est vrai que le Conseil d'État peut se cacher derrière l'inertie existante au niveau national concernant cette thématique. Rien n'avance suffisamment rapidement, mais nous aurions pu espérer un peu plus d'imagination de la part du Conseil d'État quant à l'élaboration de cette révision.

Le dépôt de nombreux amendements a permis de démontrer l'importance de réviser totalement la loi et c'est fort heureusement que le Conseil d'État a proposé une nouvelle version. Mais une nouvelle loi sur laquelle il a fallu encore travailler, approfondir et consolider certains aspects. Il est à noter que les travaux ont été plusieurs fois à la limite de la milice. En effet, les député-e-s commissaires ont pris un peu le rôle d'experts. Nous aurions préféré que des experts externes puissent apporter leurs commentaires comme cela se fait dans d'autres cantons pour une telle révision.



## Nouvelles du Grand Conseil

Malgré ceci, le groupe socialiste se montre de manière générale satisfait quant aux résultats obtenus par l'élaboration de la LUSS. Les discussions ont pu avoir lieu sereinement. Selon notre groupe, la loi proposée nécessite toutefois à notre sens encore trois modifications. Avec l'acceptation de la loi modifiée, nous atteignons les objectifs que nous nous étions fixés avec la révision d'une telle loi. C'est-à-dire, l'adapter à l'évolution de la technique et aux enjeux environnementaux actuels, tout ceci en appliquant le principe de précaution et des procédures transparentes et démocratiques.

Ainsi nous sommes satisfaits que la prospection et l'exploitation de gisements d'hydrocarbures soient une fois pour toutes interdite. C'est une victoire pour la préservation des eaux souterraines de notre canton. Ce projet va dans le sens d'une gestion durable des ressources naturelles.

Pour les différents amendements, j'y reviendrai plus tard dans la discussion. » •

*Le projet de loi amendé est accepté par 84 voix contre 26.*

---

### Initiative « Rives pour toutes et tous » ([19.026ce](#) et [19.026com](#))

#### **Un contre-projet convaincant qui fera de Neuchâtel un exemple**

*La députée François Jeanneret a exposé la position du groupe.*

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le groupe socialiste approuvera le projet de décret portant un crédit d'engagement de 2,4 millions de francs pour l'optimisation du sentier du Lac, soit le contre-projet proposé par la Commission parlementaire « Rives ». Il refusera l'initiative législative populaire cantonale « Rives pour toutes et tous » en approuvant le décret soumis au peuple lui recommandant de la rejeter.

En résumé, le groupe socialiste approuve les principes qui ont présidé à l'élaboration du plan directeur des rives du lac de Neuchâtel, soit l'accès libre aux rives, la conservation des sites naturels et la préservation de leur biodiversité. Il a bien compris que ces enjeux, qui peuvent paraître contradictoires, nécessitent une pesée d'intérêts dans le choix des aménagements ainsi que dans celui des itinéraires, afin de trouver les solutions les meilleures pour répondre aux exigences d'aménagement du territoire.

Grâce au crédit d'étude de 200'000 francs qu'il avait engagé, le Conseil d'État a permis à la Commission parlementaire, qui a dû néanmoins suspendre ses travaux pendant plusieurs



## Nouvelles du Grand Conseil

mois, de disposer des éléments techniques et financiers nécessaires pour proposer au Grand Conseil un contre-projet, soit un crédit d'engagement afin d'optimiser le sentier du Lac et rendre son tracé ininterrompu sur sa distance de 33 kilomètres. Il s'agit au final d'aménager environ 9 kilomètres de rives, en grande partie des domaines tant public que privé du canton et des communes. Ainsi, quelques secteurs de la Grande-Béroche, de Cortailod, de Milvignes, de Neuchâtel et de La Tène feront l'objet d'interventions pour aménager le sentier, interventions qui seront réalisées dans le respect des lieux concernés au moyen de matériaux principalement naturels (ponts et pontons en bois, copeaux de bois pour le sentier, etc.).

Les membres de la Commission se sont souciés aussi de l'attractivité de ce sentier, en particulier lorsque le sentier traverse des propriétés privées : ainsi, tous les panneaux « chiens méchants en liberté » devront être retirés (et bien évidemment les chiens en question tenus en laisse) ; de plus, la signalétique du sentier devra être soignée de telle manière que les futurs usagers comprennent les enjeux et respectent les lieux traversés. Le groupe socialiste partage les préoccupations de la Commission sur ces questions.

L'itinéraire complet, qui sera en principe achevé en 2025, constituera à l'évidence un atout majeur de l'offre touristique neuchâteloise, en complément de sites exceptionnels tels que le Creux-du-Van, les gorges de l'Areuse ou plus largement les crêtes du Jura. Pays connu au niveau international pour ses grands lacs et ses montagnes, la réalisation de ce sentier sera aussi la démonstration qu'en Suisse, le libre passage sur l'ensemble des rives est possible conformément à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. A ce titre, ce sentier et ses aménagements constitueront à l'évidence un exemple pour d'autres régions de notre pays.

En conclusion, tout comme la Commission parlementaire, le groupe socialiste est convaincu que l'acceptation du décret s'agissant du crédit d'engagement, soit le contre-projet indirect, réunit les conditions nécessaires au retrait de l'initiative. Cette initiative aura ainsi eu le mérite de faire accélérer la concrétisation du libre accès aux rives du lac de Neuchâtel.

Pour terminer, le groupe socialiste se réjouit de la concrétisation prochaine de cet itinéraire pédestre qui saura séduire tant la population neuchâteloise que les touristes de passage, dans la philosophie du tourisme doux, respectueux de la nature et de la biodiversité des milieux traversés. •

*Le projet de décret 1 est accepté par 88 voix contre 17.*

*Le projet de décret 2 est accepté par 99 voix contre 6.*



### Protection de la nature (LCPN) (Girobroyage) ([19.176com](http://19.176.com))

## Pour un meilleur encadrement d'une pratique qui menace les milieux naturels

*Le député Philippe Loup a défendu la position de la commission puis du groupe. Vous trouverez ci-dessous un article où il explique la position du groupe socialiste sur ce sujet.*

« Le girobroyage est une action de mécaniques lourdes afin de casser des rochers en les réduisant en petites pierres. Il est commun de le pratiquer notamment dans la construction ou lors de la création de routes ou de chemins forestiers. Il est aussi convenu en milieu agricole, notamment lorsque des roches affleurent le sol dans des champs cultivés. L'élimination de ces « têtes de chats » est alors nécessaire afin de préserver les machines au moment des labours ou des récoltes.

Bien que ce travail soit nécessaire en bien des milieux, il est assez évident que le girobroyage constitue une agression profonde des milieux naturels. Pour cette raison, cette pratique est strictement cadrée et surtout interdite dans les milieux naturels protégés tels les zones à protéger selon la Loi sur la Protection de la Nature, les biotopes d'importance nationale et les pâturages boisés.

Cependant, malgré les interdictions, des abus ont été constatés et les poursuites contre les contrevenants semblent peu dissuasives. C'est pourquoi le groupe PVS déposa un projet de loi interdisant totalement les opérations de mécaniques lourdes tel le girobroyage sur l'ensemble du territoire cantonal mais permettant des exceptions dûment fondées.

Le groupe socialiste, à l'identique de l'ensemble des groupes politiques, considéra d'entrée qu'une interdiction totale dépassait très largement le désir de mieux protéger les sites naturels. Très vite il apparut qu'il convenait d'une part de protéger plus largement les milieux naturels importants pour la biodiversité et d'autre part que les amendes à l'encontre des contrevenants devaient être plus élevées en poursuivant tant les exploitants que les entreprises effectuant ce travail de concassage.

Au cours des débats en commission, le Conseil d'État accepta, par un arrêté modifiant l'arrêté sur les opérations mécaniques, d'étendre l'interdiction du girobroyage. Ainsi, cette restriction concerne les pâturages d'estivage et extensifs, les prairies peu intensives et aussi extensives. L'ensemble des interdits couvre ainsi bien plus largement les espaces naturels dignes d'intérêts et représente le 20% des terres agricoles du canton.

Concernant les poursuites contre les contrevenants, il apparaît rapidement que tant le Conseil d'État que le Grand Conseil ne peuvent se substituer au Ministère public. Toutefois, il apparaît à chacun que le socle de l'amende à 500.- Frs est trop faible dans le cadre de la dénonciation simple et qu'une somme de 1'000.- Frs serait plus adaptée. De même, le groupe socialiste soutient la volonté unanime que les exploitants et les entreprises faisant ce travail devraient



## Nouvelles du Grand Conseil

être poursuivis à l'identique. Il ne reste plus qu'à espérer que le Procureur général entende ces vœux afin de limiter plus encore les délits des girobroyages illicites. » •

*Le rapport est accepté par 105 voix contre 4.*

---

### Double degré de juridiction (LCAT/LConstr) ([20.035ce](#) et [20.035com](#))

## Un rapport qui met en lumière les qualités de la procédure actuelle et ses possibles améliorations

*La députée Corine Bolay-Mercier a présenté les arguments du groupe.*

« Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

La réponse du Conseil d'État au postulat demandant d'étudier l'opportunité du double degré de juridiction en matière de droit de construction et d'aménagement du territoire a retenu toute l'attention du groupe socialiste. Le rapport, ainsi que les explications complémentaires reçues en commission, ont convaincu notre groupe de maintenir la pratique actuelle et de soutenir le classement du postulat.

Aujourd'hui, les recours contre les décisions rendues par les communes en matière de droit de la construction et de l'aménagement du territoire, sont traités d'abord par le Conseil d'État puis, en cas de maintien du recours, par le Tribunal cantonal.

Le postulat 19.119 questionnait la pratique-même de la double juridiction en demandant d'évaluer combien de recours s'arrêtaient après la décision du Conseil d'État. Cette instance « filtre »-t-elle les recours ou non ? Oui, la réponse est claire selon le rapport, puisque 75 % des cas sont réglés.

L'idée du postulat était également d'évaluer si la double juridiction entraînait la lenteur des procédures de recours constatées à Neuchâtel. Pour les dossiers terminés en 2018 et 2019, la durée de la procédure de recours s'élevait à 413 jours en moyenne, une durée effectivement longue. La question était donc de savoir si une seule instance de recours pouvait réduire cette durée.

Le rapport du Conseil d'État est nuancé sur ce point, puisqu'il semble difficile et compliqué d'évaluer le temps gagné, du fait que le travail fait par le service juridique devrait être fait également par la Cour de droit public en cas de suppression de double instance. Un autre argument a convaincu le groupe socialiste dans la diminution du temps des procédures : la réorganisation du service juridique opérée cette année. Effectivement, avec cette



## Nouvelles du Grand Conseil

réorganisation, le nombre de dossiers traités par le service juridique est en constante augmentation : 145 dossiers de plus en 2020 qu'en 2019 pour la période janvier-novembre. Nous tenons donc ici à remercier le service juridique pour le travail effectué et ... à venir !

Un dernier point : le rapport indique la généralisation, si le dossier le permet, de séances de conciliation et la formation à la résolution amiable des conflits des juristes de l'État travaillant dans ce domaine. Notre groupe soutient cette manière de faire, car nous sommes convaincus que la médiation permet d'avancer plus vite, avec le sentiment, pour les parties, d'avoir été entendues.

Merci de votre attention. » •

*Le classement du postulat est accepté non combattu.*

---

### Loi sur les drones ([20.037ce](#) et [20.037com](#))

#### Et les compétences des communes ?

*La députée Corine Bolay-Mercier a défendu la position du groupe.*

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le rapport 20.037 et le projet de loi sur les drones a cristallisé les discussions autour des compétences laissées aux communes et de la direction que va prendre la loi-cadre.

Certain·e·s député·e·s estiment que le rapport et la loi sont vagues. Bien qu'il s'agisse d'une loi-cadre, le rapport ne donne pas de direction de mise en œuvre de cette loi. Autre constat : la marge de manœuvre des communes est pratiquement nulle, alors que ce sont précisément les communes qui devraient délimiter des zones que les drones peuvent ou non survoler. Comme il est rappelé dans le rapport, les communes peuvent aujourd'hui fixer des limitations d'horaires de vol, mais seulement dans un but de tranquillité publique. Certain·e·s député·e·s estiment que le rapport ne donne pas de direction de mise en œuvre de la loi. Pour d'autres député·e·s, cette loi-cadre permet l'adaptation et l'évolution dans un domaine en plein développement.

La majorité du groupe votera cette loi, tout en demandant au Conseil d'État de rester attentif au développement de la loi, notamment dans les compétences accordées aux communes. Le rapport précise d'ailleurs en page 4 que « une fois que le domaine sera consolidé, le Conseil d'État n'exclut en aucun cas de laisser aux communes plus d'autonomie, en particulier pour les interdictions de survol locales ». Le groupe socialiste restera attentif afin que ces



Parti socialiste  
neuchâtelois

## Nouvelles du Grand Conseil

promesses soient suivies d'actes concrets. Malgré toutes ces remarques, notre groupe soutient le projet de loi.

Je vous remercie de votre attention. » •

*Le projet de loi est accepté par 101 voix contre 1.*

---

### Préapprentissage d'intégration plus ([20.040ce](#) et [20.040com](#))

#### Un programme essentiel à prolonger autant que possible

*La députée Corine Bolay-Mercier a présenté le postulat du groupe.*

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

D'emblée j'annonce un OUI enthousiaste du groupe socialiste à ce rapport et au décret y relatif!

PAI +, soit le programme « Préapprentissage d'intégration plus », est l'extension du programme « Préapprentissage d'intégration » lancé par la Confédération en 2018. Si les fonctionnaires fédéraux ne se sont pas creusé les méninges pour le nom, c'est sans importance, puisque le contenu du programme est un réel plus pour de nombreux jeunes migrants ! Ce programme leur permet d'entrer dans une formation professionnelle initiale (voire directement sur le marché du travail), gage souvent d'une formation subséquente, d'un travail à long terme, d'une indépendance financière, de la sortie de la précarité et au final d'une meilleure qualité de vie.

Le constat du programme PAI est très encourageant puisque sur les deux premières années du programme, plus de la moitié des participants ont signé un contrat de formation ou un contrat de travail.

Le programme PAI+ va durer jusqu'en 2024 et constitue une sacrée opportunité pour notre canton. En effet, c'est la Confédération qui prend en charge la presque totalité des frais. Sur un montant de 2,6 millions, Neuchâtel dépense 351'000.-, montant qui est intégré dans le budget de fonctionnement des entités concernées par ce programme.

Le Programme PAI + s'étend à un public cible plus large, incluant les ressortissants d'États membres de l'UE, de l'AELE et de personnes d'États tiers arrivés tardivement en Suisse. La communication pour atteindre les nouvelles personnes potentiellement concernées par ce programme est donc essentielle. Le directeur de l'OFIJ, que nous remercions pour les



## Nouvelles du Grand Conseil

explications fournies en séance de commission, nous a donné des explications complémentaires sur ce point. Enfin, notre groupe soutient l'extension du programme à de nouvelles formations, comme celles du bâtiment et de la construction.

En conclusion, un beau programme, porteur pour les migrants et la société neuchâteloise dans son ensemble. Un dernier point concerne la durée du programme. Aujourd'hui, la Confédération lance ce programme jusqu'en 2024. Nous savons que la cheffe du Département fait tout son possible pour prolonger la durée du programme et nous espérons qu'une touche de suisse-allemand lui permettra de convaincre ! Ceci dit, avec ou sans aide de la Confédération, ce sont des programmes essentiels pour l'intégration des jeunes migrants et notre groupe soutient la prorogation de tels programmes, quel que soit le mode de financement. » •

*Le projet de décret est accepté par 104 voix contre 1.*

---

### Politique cantonale du logement ([20.050ce](#))

#### **Un encouragement (mais pas le dernier) pour le développement des coopératives d'habitation**

*Jonathan Gretilat, député et président du groupe, a défendu la position du groupe.*

« Monsieur le Président,

Madame et Messieurs les Conseillers d'État,

Chères et chers collègues député-e-s,

Le groupe socialiste remercie le Conseil d'État pour sa réponse tout à fait satisfaisante au postulat 18.198 intitulé « Faciliter l'acquisition de parts sociales de coopératives d'habitation ». En effet, les préoccupations émises tant dans le postulat que lors des discussions en plénum ont été entendues, et trouveront désormais une réponse dans le règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'aide au logement.

Ainsi, il sera désormais possible pour des personnes connaissant une situation financière difficile d'obtenir un prêt ou une garantie pour l'acquisition de parts sociales dans une coopérative d'utilité publique, pour autant qu'elle soit située dans une zone de pénurie de logements.

Une certaine réserve doit néanmoins être émise : selon le rapport du Conseil d'État, il n'y a à l'heure actuelle pas véritablement de demande de ce type qui ait été adressée à l'office du logement. Selon l'analyse qui a été faite, la cause principale serait que les coopératives



## Nouvelles du Grand Conseil

d'habitants ne sont pas légion dans notre canton, et qu'il n'existe aucun nouveau projet à ce jour. Ce constate interroge et inquiète le groupe socialiste : en effet, dans la plupart des cantons où le logement coopératif a un réel impact sur le marché du logement (à l'image notamment de Genève, Zurich ou encore Bâle-Ville), les structures de petite taille, comme les coopératives d'habitants, constituent la grande majorité des projets qui se sont développés. Il n'est pas du tout certain que les objectifs visés par la nouvelle politique cantonale du logement puissent être atteints si quelques grandes structures d'utilité publique soient les seuls à construire du logement coopératif d'utilité publique. Cette problématique mérite donc toute notre attention, notamment s'agissant de trouver des pistes permettant de favoriser l'émergence de nouveaux projets et acteurs coopératifs, issus de citoyennes et de citoyens. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir au cours de la prochaine législature.

Dans l'immédiat, nous prenons donc acte du présent rapport et accepterons le classement du postulat 18.198. » •

*Le classement du postulat est accepté par 95 voix contre 5.*

---

### Valorisation des déchets bitumeux ([20.054ce](#))

#### **Un attentisme qui pourrait peser sur les générations futures**

*La députée Laurence Vaucher a défendu la position du groupe.*

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste remercie les services du DDTE pour ce rapport que nous qualifierons de clair et lucide quoique peu proactif – nous y reviendrons –.

Clair pour toutes les explications techniques qu'il donne sur la stratégie de la limitation et de la valorisation des déchets, en l'occurrence des déchets bitumineux issus des nouvelles constructions routières. Clair aussi sur le cadre légal fixé en la matière par l'OFEV par l'Ordonnance fédérale pour la limitation et l'évacuation des déchets (OLED) et notre loi cantonale concernant le traitement des déchets (LTD).

Si le développement des auteurs du postulat en 2018 faisait principalement le constat peu admissible du transport de grandes quantités de matériaux à l'étranger, les éléments apportés par le présent rapport dépassent largement cette problématique. Le rapport nous conscientise sur le fait que nous sommes face à un problème complexe impliquant des domaines primordiaux tels que la santé publique : libération de substances toxiques HAP



## Nouvelles du Grand Conseil

(hydrocarbures aromatiques polycycliques) lors de l'enlèvement des couches anciennes ; la sécurité routière : l'utilisation de matériaux issus du recyclage sur la couche de roulement peut se révéler dangereuse pour des questions d'adhérence des véhicules à la chaussée ; environnementaux : protection des eaux et des sols en cas d'entreposage des déchets polluants en décharge ; économiques : surcoûts prévisibles générés par le conditionnement et l'utilisation des déchets bitumineux dans la construction de nouvelles routes versus des matériaux neufs meilleur marché.

Dans le canton, nous avons produit depuis entre 2015 et 2019 en moyenne par année 19'000 tonnes de déchets bitumineux tous types confondus, des plus polluants par leur teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) à ceux qui n'en contiennent pas. À relever que les HAP hautement cancérigènes sont essentiellement contenus dans les goudrons interdits depuis 1976, on peut donc espérer qu'ils sont en voie de disparition.

Cependant, les déchets excédant 1000 mg d'HAP par kilogrammes doivent impérativement être détruits thermiquement dans des installations spéciales qui n'existent pas sur le territoire helvétique. On se trouve dans la situation de devoir exporter nos déchets les plus polluants en vue de leur élimination. La question devrait d'ailleurs aussi se poser de savoir dans quelles conditions de sécurité environnementale et sanitaire ces déchets sont traités à l'étranger. A titre de comparaison, le tonnage pour l'ensemble du territoire suisse a été de 2,5 millions en 2014. Le rapport ne donne pas le détail de la part de ces matériaux qui a pu être traitée sur place et celle qui l'a été hors de Suisse.

L'approche stratégique adoptée par la Confédération en matière de déchets consiste à considérer les déchets comme des sources de matières premières et, partant, des matières premières dans un cycle de grande qualité. Si leur valorisation est impossible, ils doivent être mis en décharges répondant à des critères de protection de l'environnement et particulièrement de protection des nappes souterraines. Les cantons bénéficient actuellement d'un régime transitoire, qui leur permet encore de produire des graves de recyclage bitumineux de type A et de stocker les déchets bitumineux polluants en décharge de type E, ce qui ne sera apparemment plus possible dès le 31 décembre 2025.

Le rapport n'est pas de nature à nous rassurer sur l'avenir à court terme, soit 2026, lorsque la phase transitoire arrivera à échéance. En effet, les SPCH et SENE suivent les avancées métier, font des essais d'intégration de déchets en plus grande proportion que celle prescrites par l'OLED dans de nouveaux revêtements et en cas d'assainissement de superstructures. Efforts louables, mais dont on ne donne pas d'information quant à leurs résultats. Les profanes que nous sommes, mais peut-être que nous apprécions mal la situation parce que justement nous sommes des profanes, ne sentent pas une avancée porteuse d'espoirs dans le domaine.

En ce qui concerne la transformation des déchets, seules trois entreprises dans le canton sont au bénéfice d'une autorisation de produire de la grave recyclée. Huit autres projets sont en attente de permis de construire ou en cours de procédure. Leur aboutissement ne semble pas imminent selon le rapport, en raison de manque de financement et de la crainte d'une masse



## Nouvelles du Grand Conseil

critique trop faible de déchets à traiter. Conséquence, nous ne sommes pas en mesure de recycler la quantité maximale possible et permise par l'OLED.

L'attentisme dont fait preuve le DDTE dans ce domaine nous étonne. Il semble s'expliquer par les surcoûts prévisibles générés par le recyclage et la crainte avouée de provoquer des blocages dans la chaîne d'approvisionnement. De manière plus générale, par l'attente de réflexions menées par les Offices fédéraux concernés dans ce domaine.

Le groupe socialiste aurait été satisfait d'apprendre que l'État, outre des essais techniques, prend ses responsabilités en fixant un cadre administratif solide pour faire face au problème. Le critère de la valorisation de ces déchets recyclés n'est pas encore intégré dans les procédures d'appels d'offres ou formulé comme condition dans les mises en soumission. Une aide pour la construction d'installations conformes pour le traitement et le stockage des matériaux pourrait faire accélérer les choses. Si cette problématique, comme cela a été dit, doit être traitée à une plus large échelle que celle du territoire cantonal, le Conseil d'État pourra-t-il bientôt nous informer des démarches faites auprès d'autres cantons de dimensions comparables au nôtre et susceptibles de rencontrer les mêmes obstacles que nous ?

La responsabilité et la volonté de laisser un espace sain et durable pour les générations futures ont un coût qu'il faut admettre. Le groupe socialiste suivra avec la plus grande attention les résultats des études évoquées dans le rapport 20.054.

Dans l'immédiat, il accepte de classer le postulat 18.176 du groupe Vert'Libéral : Gestion responsable de l'asphalte usagé, en se réservant la possibilité de redemander un état des lieux sur la question dans l'intervalle nous séparant de l'échéance de 2026.

Je vous remercie de votre attention. » •

*Le classement du postulat est accepté non combattu.*

---

### Projet de résolution de député·e·s interpartis : La Banque nationale suisse (BNS) solidaire des cantons et pilier du fédéralisme ([21.114](#))

#### **À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles**

*La députée Florence Nater a défendu la position du groupe.*

« Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,  
Chères et chers collègues,



## Nouvelles du Grand Conseil

Une fois n'est pas coutume... voilà que le groupe socialiste se trouve en harmonie avec le groupe libéral-radical au moment d'identifier un portemonnaie qui pourrait être mis à contribution, alors qu'une crise sans précédent nous frappe. J'ose espérer que nous n'aurons pas toujours besoin d'une pandémie pour trouver de telles convergences ...

Au-delà de cette boutade formulée en toute amitié à l'égard de nos collègues PLR, le groupe socialiste souscrit pleinement à la proposition faite dans cette résolution.

En préambule, nous soulignons que celle-ci n'a aucune velléité de s'en prendre à l'indépendance de la BNS. Une indépendance nécessaire à la bonne conduite de la politique monétaire de notre pays. Cela dit, la résolution invite la BNS, par la voix du Conseil fédéral, à examiner le rôle qu'elle pourrait jouer pour contribuer au règlement financier de la situation totalement extraordinaire vécue par notre pays.

Comme le dit l'auteur de la proposition, notre pays n'a, depuis la Deuxième Guerre mondiale, jamais été exposé à une crise d'une ampleur si exceptionnelle. A situation exceptionnelle mesures exceptionnelles.

La BNS doit conduire la politique monétaire en « se laissant guider par l'intérêt général du pays ». L'intérêt général du pays n'est-il pas que l'économie suisse puisse rebondir au lendemain de la crise ? Et pourtant, sans intervention tierce, les finances publiques pourraient être plombées par le paiement des coûts de la crise, prétéritant ainsi la capacité de l'État à investir pour favoriser la relance de l'économie.

Dans l'invitation comprise dans cette résolution, il ne s'agit pas de modifier les dispositions prévues en matière de répartition des bénéfices, mais bien de demander à la BNS d'évaluer la possibilité d'entamer un peu ses réserves pour financer tout – ou partie des coûts – de la crise Covid-19. Si j'en crois le bilan de la BNS au-travers d'une lecture citoyenne et non experte, l'évolution des fonds propres de la BNS entre 2018 et 2019, s'élevant respectivement à plus de 120 milliards de francs en 2018, et à plus de 160 milliards en 2019, montre qu'il devrait y avoir manifestement une possibilité pour envisager une mesure exceptionnelle dans une situation exceptionnelle.

Pour conclure, nous relevons que la BNS pourrait ne pas être la seule entité à s'impliquer dans la résolution financière de la crise. Les caisses-maladie – et leurs opulentes réserves – pourraient aussi être mises à contribution. Nous espérons que, le cas échéant, l'histoire d'une harmonie avec le PLR se répètera pour soutenir un engagement des réserves des caisses-maladies pour financer une partie de cette crise.

Je vous remercie de votre attention. » •

*Le projet de résolution est accepté par 108 voix contre 2.*



### Recommandation de député·e·s interpartis : Des conditions d'examens exceptionnelles pour une situation exceptionnelle ([21.123](#))

#### De considérer l'anormalité de la vie universitaire dans cette crise

*La députée Florence Nater a défendu la position du groupe.*

« Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

Toute à l'heure il était question de la BNS. Et maintenant de l'Université. Nous pourrions croire, au-travers de nos interventions, que le Grand Conseil entend faire preuve d'ingérence dans les entités indépendantes de l'État. Tel n'est cependant pas l'objectif de la présente recommandation, une recommandation qui prend à son compte les préoccupations des signataires de la motion populaire de la Fédération des Étudiants neuchâtelois, relative aux conditions d'examen en ces temps de pandémie.

Non, les signataires de cette recommandation ne souhaitent pas faire preuve d'ingérence mais il est de notre responsabilité d'élu·e·s, représentant·e·s de la population, de porter des préoccupations au sein de cet hémicycle. A fortiori quand celles-ci touchent à des sujets aussi importants que ceux de l'accès à la formation ou encore de l'égalité des chances.

La situation liée à la pandémie a déjà fait l'objet de nombreux débats au sein de notre hémicycle durant les sessions que nous avons tenues depuis de le début de la pandémie. Les domaines impactés et qui ont dû s'adapter sont nombreux. Celui de la formation supérieure en est un. Et nous tenons ici à saluer le travail qui a été fait par l'Université de Neuchâtel pour continuer à remplir sa mission au mieux dans ce contexte inédit. Nous savons que le dialogue entre le rectorat et les étudiants est régulier et de bonne qualité. L'Université a déployé différentes mesures, au travers du service social et de mesures de soutien psychologique, pour venir en aide aux étudiant·e·s en difficultés. Tout cela est juste, pertinent et bien mené, et nous en remercions l'Université.

Cela dit, et pour en venir au sujet spécifique des examens, objet de la présente recommandation, la question fondamentale qui se pose est de savoir si les conditions-cadre, liées au contexte prévalant à la tenue d'examens, sont normales. Et c'est sans doute là que le bât blesse.

Depuis le printemps dernier et le premier confinement, qui avait amené l'Université à revoir les conditions des examens de juin, nous avons toutes et tous cherché à vivre le plus normalement possible dans un contexte qui ne l'est pas. « Apprendre à vivre avec le virus », tel est le leitmotiv qui conduit notre organisation de vie au quotidien. Des adaptations qui sont justes pour survivre à une situation extraordinaire. Mais de là à considérer que dans ce contexte, nous pouvons continuer à nous épanouir, à donner le meilleur de nous-mêmes en tout temps, il y a un véritable fossé. Voilà un an maintenant que cette pandémie a bouleversé



## Nouvelles du Grand Conseil

nos vies. Et les signes d'épuisement et de lassitude se manifestent. La santé mentale de la population se péjore. L'insécurité est palpable et le manque de perspective entame la confiance générale. Force est de constater que la normalisation d'une situation totalement anormale a ses limites.

Ces constats sont valables dans toutes les générations et dans toutes catégories de la population. Et les jeunes ne sont pas épargnés, loin s'en faut. Selon une enquête de l'Université de Bâle sur les effets de la pandémie sur la santé mentale, le stress mental a augmenté de manière très importante lors de la deuxième vague de Covid-19. La proportion de personnes présentant des symptômes dépressifs graves, qui était d'environ 9% pendant le confinement en avril, a doublé en novembre et les jeunes de 14 à 24 ans sont particulièrement touchés.

Au-delà de ces indicateurs déjà préoccupants, quelle a été la réalité des étudiant·e·s depuis la rentrée de septembre ? Un petit mois où ils ont pu avoir un semblant de vie estudiantine normale par un enseignement en présentiel en alternance. Puis très rapidement, la vie universitaire s'est réduite à suivre des cours derrière un écran, chacun chez soi. Certes, l'enseignement à distance peut avoir du bon, surtout les premiers jours, où on peut profiter d'un rythme à sa convenance, en se levant à l'heure que l'on veut et en suivant les cours – enregistrés - à l'heure que l'on veut. Mais l'enseignement en ligne a ses limites et révèle ses inégalités.

Une étude menée en 2016-2017 à l'Université de Genève a montré que l'enseignement en ligne améliorerait les résultats des meilleurs étudiants mais péjorerait ceux des plus faibles. D'autres inégalités se sont manifestées également au-travers des conditions dans lesquelles les étudiants peuvent étudier à distance. Il est manifestement plus facile d'étudier à distance dans un lieu de vie où chacun dispose de son espace personnel équipé d'un ordinateur et d'une bonne connexion internet que dans un espace de vie que l'on doit partager avec les autres membres de sa famille. Enfin, nous ne saurions négliger la situation des étudiant·e·s qui travaillent pour financer tout ou partie de leurs études et qui ont vu leur situation se précariser par la perte de leurs jobs d'étudiant·e·s.

Ce sont autant d'éléments qui montrent que les étudiant·e·s ne sont pas arrivés aux examens préparés comme dans une situation normale. C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'État de prendre langue avec le Rectorat de l'Université pour qu'il soit tenu compte de tous ces éléments dans la façon de concevoir les résultats de ces examens. Cette recommandation ne demande pas d'offrir des succès au rabais, mais bien d'offrir une chance de plus. Une chance de plus pour prendre en compte une situation anormale quand bien même on a cherché à la normaliser le plus possible. Une chance de plus parce qu'on ne saurait négliger l'impact de la crise auprès de nombreux jeunes. Une chance de plus, enfin, parce que l'accès à la formation – fondement même de la vie en société – sera un enjeu encore plus crucial au lendemain de la crise Covid-19. La pandémie a fait déjà suffisamment de dégâts. Nul besoin d'une double peine. Au contraire, renforçons les conditions-cadre pour favoriser l'égalité des chances.



Parti socialiste  
neuchâtelois

## Nouvelles du Grand Conseil

Eu égard à ce qui précède, la majorité du groupe socialiste soutient le principe de la chance supplémentaire. Certaines voix de notre groupe se sont opposées à l'abandon d'un principe de surveillance, ce qui, sur le fond de la recommandation n'en n'est pas le cœur principal. Un amendement a été déposé par rapport à cela et vous sera présenté toute à l'heure. » •

*La recommandation amendée est acceptée par 60 voix contre 50.*

---

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 28 janvier 2021.

*Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.*